



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 27.01.2023

Publications supplémentaires: KABVS 27.01.2023

Date de fin de visibilité prévue: 27.01.2028

Numéro de publication: KK04-0000031493

Entité de publication

Office des faillites du Bas-Valais, Avenue du Crochetan 2, 1870 Monthey

Etat de collocation et inventaire Swiss Wake Park SA

Débiteurs:

Swiss Wake Park SA
CHE-167.827.499
Rue du Simplon 4
1920 Martigny

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 16.02.2023

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 06.02.2023

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites du Bas-Valais, Avenue du Crochetan 2, 1870 Monthey

Remarques:

Dans la liquidation susmentionnée est déposé à l'Office des faillites dès le 27.01.2023 la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en responsabilité contre les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art. 752 CO.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art. 752 CO.

Au cas où la majorité des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la

faillite, chaque créancier pourra demander, dans le même délai péremptoire de 20 jours, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) pour ouvrir action en justice.